Le plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine 1986-1987

Québec

Dépôt légal: 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-16222-6

Le plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine 1986-1987

Gouvernement
du Québec

90-01695/

Le Premier ministre

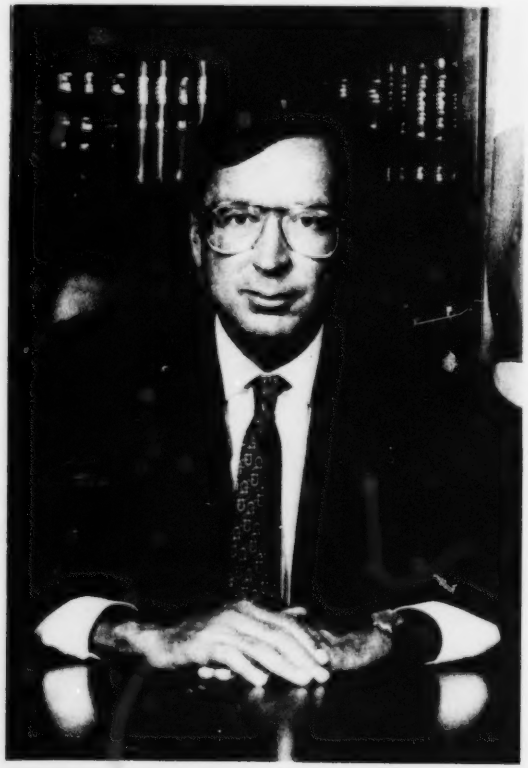

Cette deuxième moitié de la décennie 80 comporte plusieurs défis pour les gouvernements en place. Le développement et la prospérité économiques sont au nombre de ceux-ci. Un autre, non moins important, est celui de l'égalité des hommes et des femmes de sorte que ces dernières tirent des avantages équivalents de notre croissance collective.

Comme gouvernement, nous nous sommes engagés à promouvoir une plus grande sécurité économique pour toutes les Québécoises d'origine ou immigrantes, jeunes ou plus âgées, travailleuses à l'extérieur du foyer ou au foyer.

Le présent plan d'action gouvernemental consacre le maintien et le développement des interventions gouvernementales en matière de condition féminine au cours de l'année 1986-1987.

C'est donc avec un immense plaisir que mes collègues et moi-même nous associons à la ministre déléguée à la Condition féminine dans cette démarche. À cet égard, nous assurons les femmes du Québec de notre engagement ferme à mettre en oeuvre les mesures annoncées.

Robert Bourassa

Gouvernement
du Québec

La ministre déléguée
à la Condition féminine

Il me fait plaisir de vous présenter le plan d'action du gouvernement du Québec en matière de condition féminine pour l'année 1986-1987.

Pour la première fois depuis la prise en charge par le gouvernement du dossier de la condition féminine, un plan d'action est publié et mis à la disposition du public en général et des femmes en particulier. En agissant de la sorte, le gouvernement veut procurer à celles et ceux que l'amélioration de la condition féminine intéresse, un outil de référence sur les productions gouvernementales ainsi que sur les orientations et mesures qui marqueront l'année.

Année de transition et de consolidation, ce plan d'action marque la volonté du gouvernement de poursuivre des activités structurantes en matière de condition féminine, tout en préparant des modifications importantes à des législations qui intéressent au plus haut point les femmes.

Inspiré par les besoins et attentes des femmes exprimés lors de consultations et rencontres régionales et provinciales, et dans la poursuite de l'intervention gouvernementale en matière de condition féminine, le plan d'action 1986-1987 s'articule autour d'un grand axe qui est l'amélioration de la situation économique des femmes. Un axe qui se traduit par des interventions à quatre niveaux: la formation des filles et des femmes; la situation des Québécoises sur le marché du travail, dont celle plus particulière de certaines clientèles spécifiques; la sécurité économique des travailleuses au foyer; et enfin, la disponibilité de services collectifs.

***Dans le secteur de la formation des filles et des femmes,** le gouvernement poursuivra ses activités de développement et de soutien de façon à fournir aux intervenant-e-s du matériel exempt de sexisme et un contenu adapté aux besoins du marché du travail et de la clientèle féminine.*

***Au chapitre des conditions de travail,** le gouvernement, dans son analyse du rapport de la Commission Beaudry, portera une attention spéciale à la réalité des travailleuses à temps partiel et au peu d'avantages sociaux que leur assurent les législations actuelles. Également, il évaluera l'opportunité d'une hausse du salaire minimum, facteur important pour les femmes puisque 70% des travailleurs gagnant ce minimum sont des femmes. **En regard de certaines clientèles spécifiques,** dont les femmes immigrées, les femmes entrepreneures, les femmes collaboratrices et les agricultrices, le Gouvernement mettra en oeuvre des mesures qui faciliteront l'exercice d'un métier ou d'une profession et favoriseront une plus grande reconnaissance de leur spécificité.*

***En ce qui concerne les travailleuses au foyer,** le gouvernement présentera des mesures susceptibles d'accroître leur sécurité économique. **En matière de services collectifs** enfin, le gouvernement maintiendra son effort financier pour procurer aux femmes les services collectifs dont elles ont besoin au chapitre de la garde des enfants, de la santé, de la violence familiale et conjugale, des loisirs, de l'accès au crédit, etc.*

En plus de ses responsabilités de législateur, régulateur et dispensateur de services, le gouvernement est aussi employeur. Aussi, un plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine, pour être compet, doit inclure les politiques et programmes de l'employeur vis-à-vis ses employées. Le dernier chapitre du plan traite donc de ces politiques et programmes dans le contexte de l'égalité des chances et de l'accès à l'égalité dans le secteur public.

En qualité de ministre déléguée à la condition féminine, mon rôle est de voir à la réalisation des divers éléments du plan d'action gouvernemental. Dans cette tâche, je serai désormais assistée d'un comité de coordination sous-ministériel présidé par la secrétaire générale associée à la condition féminine et composé de tous les sous-ministres des ministères concernés par le plan. Cette imputabilité de la plus haute direction des ministères facilitera la tâche des directions ministérielles et des répondantes à la condition féminine, principales intervenantes dans la mise en oeuvre des activités du plan d'action.

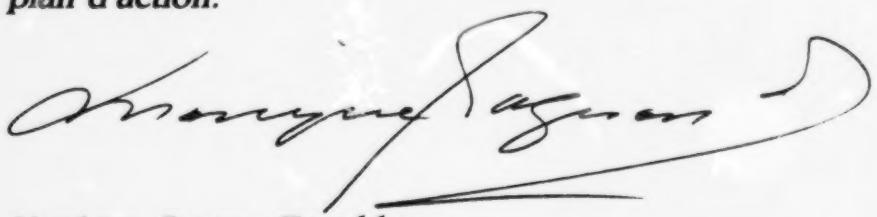

Monique Gagnon-Tremblay

Table des matières

Mot du Premier ministre

Mot de la ministre déléguée à la condition féminine

Chapitre 1

La participation des groupes de femmes aux mécanismes de consultation et de concertation 1

Chapitre 2

L'amélioration des conditions de formation des filles et des femmes 3

Chapitre 3

L'amélioration de la situation des québécoises sur le marché du travail 15

Chapitre 4

L'amélioration de la situation de clientèles spécifiques 23

Les femmes immigrées 26

Les femmes entrepreneures 30

Les femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale 31

Les agricultrices 32

Chapitre 5

L'amélioration de la sécurité économique des travailleuses au foyer 35

Chapitre 6

L'amélioration de services collectifs 39

Les services de garde 42

Les services de santé 44

Les services aux victimes de violence 47

Les services en milieu carcéral 49

Les services de loisirs 50

L'accès au crédit 52

Les services de pensions alimentaires 53

Les services aux femmes autochtones 54

La coopération internationale 55

D'autres services collectifs 56

Chapitre 7

L'État-employeur 57

Appendices

Appendice A

Organigramme de la structure gouvernementale en matière de condition féminine 62

Appendice B

Liste des sigles utilisés 63

Chapitre 1

La participation des groupes de femmes aux mécanismes de consultation et de concertation

La dernière décennie fourmille de réalisations pour et par les femmes. Exigés par le milieu ou initiés par le gouvernement de son propre chef, le Québec s'est donné, au cours des années, divers mécanismes visant à assurer une participation des groupes de femmes aux diverses étapes du processus d'élaboration des politiques gouvernementales.

Ce rapprochement des groupes de femmes et des décideurs gouvernementaux a permis d'adopter des politiques qui soient toujours plus respectueuses des besoins d'une majorité de femmes.

Le gouvernement du Québec, tout en voulant poursuivre dans cette foulée, entend donner un caractère officiel et permanent à ces relations d'échanges, de consultation et de concertation avec les groupes de femmes.

L'objectif visé est de trois ordres: assurer aux groupes de femmes une information à jour et soutenue de l'activité gouvernementale; fournir une tribune privilégiée d'échanges entre les groupes et le gouvernement pour faire le point sur les dossiers courants et sur ceux qui devraient être inscrits à l'agenda gouvernemental; et enfin, garantir aux groupes de femmes une représentation statutaire dans tous les mécanismes de concertation gouvernement-milieu qui seront développés au cours de l'année.

Des mécanismes d'échanges et d'information

L'accès à une information continue et à jour est un outil indispensable à l'activité des groupes. Jusqu'ici cet accès n'était pas très systématique puisque la diffusion d'informations reposait sur la bonne volonté de chaque organisme public ou sur la capacité des groupes à suivre l'actualité gouvernementale.

Pour pallier à cette lacune et dans une optique de circulation de l'information concernant les actions gouvernementales en matière de condition féminine,

— le gouvernement créera un bulletin de liaison bimestriel concernant les développements intervenus en regard des dossiers de condition féminine ou intéressant cette clientèle;

— les groupes provinciaux de femmes seront inscrits sur les listes d'envoi des ministères;

— la ministre déléguée à la condition féminine tiendra des rencontres systématiques avec les groupes de femmes.

Des mécanismes de consultation

Jusqu'à maintenant, aucun mécanisme n'était prévu pour assurer un échange entre les groupes de femmes et les responsables de dossiers gouvernementaux ayant des incidences sur la condition féminine. La seule intervention possible pour les groupes était des rencontres avec chaque ministre, selon les besoins et les dossiers d'actualité. Cette façon de faire ne permettait pas d'assurer une continuité et surtout ne favorisait pas une analyse globale de la situation. Dans cette optique:

— le gouvernement organisera une rencontre annuelle entre les ministres concernés par la condition féminine et les groupes provinciaux de femmes. Cette rencontre, qui aurait lieu à l'automne, viserait à faire état du suivi des actions gouvernementales ainsi qu'à identifier les priorités d'action souhaitées par les groupes pour le prochain exercice financier;

— les groupes de femmes seront invités de façon systématique à présenter des mémoires aux diverses commissions parlementaires traitant d'enjeux importants pour eux;

— les groupes de femmes seront invités à siéger sur des groupes de travail ad hoc traitant de questions intéressant les femmes.

Des mécanismes de concertation

— Assurer la participation de représentantes de groupes de femmes dans tout mécanisme de concertation établi par le gouvernement et prévoyant la présence des partenaires du milieu.

Chapitre 2

L'amélioration des conditions de formation des filles et des femmes

Une foule de statistiques – celles notamment qui témoignent de la longévité accrue des femmes par rapport aux hommes, et celles qui portent sur la croissance du taux de divorce – tendent à confirmer que la majorité des jeunes d'aujourd'hui devront assumer elles-mêmes leur propre sécurité économique. Elles demeurent toutefois inadéquatement préparées à cet important exercice. Car, si la scolarisation des filles est en net progrès en terme de nombre, leurs choix scolaires, à tous les niveaux, n'ont pas changé. Leurs cheminements, note le Conseil supérieur de l'Éducation dans une étude publiée en 1984, les conduisent encore à « des métiers et des professions traditionnellement féminins: options reliées au secrétariat, à la santé et à l'éducation. »[1] Des domaines offrant de moins en moins de débouchés, particulièrement dans le contexte actuel où on note un net ralentissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation et une profonde transformation des emplois de bureau suite aux changements technologiques, avec les conséquences anticipées de déqualification de ces emplois et de réduction des effectifs.

Ce sont là des réalités avec lesquelles les aînées de ces jeunes filles sont déjà amenées à composer. Celles qui oeuvraient dans des domaines à forte concentration d'effectifs féminins se voient obligées de se recycler pour conserver leur emploi ou de réorienter leurs activités professionnelles suite à l'abolition ou à la redéfinition de leur poste; et celles qui effectuent un retour au travail après quelques années passées au foyer sont confrontées à la nécessité de « rafraîchir » la formation initialement acquise ou, éventuellement, d'effectuer leur propre virage technologique en choisissant de se recycler dans une profession ou un métier virtuellement porteur d'avenir.

Pour maximiser les chances de ces deux clientèles – jeunes en formation et femmes sur le marché du travail ou désireuses d'y accéder –, l'approche développée devra nécessairement:

1) *Promouvoir une formation réaliste des jeunes filles* en les sensibilisant aux nouvelles réalités du marché du travail, en les incitant à diversifier leurs choix de carrière et à opter de préférence pour des emplois porteurs d'avenir dans le domaine des sciences et de la technologie et en leur présentant pour ce faire des modèles de réussite féminine dans des métiers et des professions traditionnellement masculins. Le travail déjà bien enclenché de désexisation du matériel scolaire se poursuivra également, et des outils seront produits à l'intention des parents et des intervenant-e-s du milieu afin de faciliter leur participation à cet effort d'élimination des stéréotypes;

2) *Offrir aux femmes adultes un éventail de programmes de formation et de recyclage* qui permettent leur retour au marché du travail et/ou leur orientation professionnelle, tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques: par exemple, des programmes souples qui favorisent l'alternance des épisodes de travail et des épisodes de formation, la possibilité d'aller chercher les indispensables prérequis à la formation technologique, l'information sur les mutations du marché de travail et sur les domaines d'emploi les plus prometteurs, l'exploration (par des programmes de stages notamment) de domaines d'emploi traditionnellement masculins.

1) Conseil supérieur de l'éducation, *La situation des femmes dans le système d'enseignement: une double perspective*, mai 1984.

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE LA DÉSEXISATION DU MATÉRIEL SCOLAIRE ET DE L'ÉLIMINATION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES SEXISTES			
• Au primaire et au secondaire	**Pour les productrices et producteurs de matériel scolaire**, sera produit un guide sur les solutions de rechange au sexisme.	MEQ	Novembre 1986
	Pour le personnel scolaire et les parents, seront produits un guide et une campagne de sensibilisation sur le sexisme dans le matériel scolaire, afin de les inciter à être attentifs dans le choix du matériel, de la littérature, des jeux et des jouets qu'ils offrent aux enfants;	MEQ	Continu
	sera évalué l'appréciation et l'impact du vidéo et du guide d'animation « Pareille, pas pareils ».	MEQ	Continu
	Pour les décideurs-euses du MEQ, sera complétée une recherche sur la micro-informatique et l'utilisation qu'en font les filles et sera assuré un suivi des recommandations en terme d'intervention auprès de cette clientèle.	MEQ	Mars 1987
• Au collégial	**Pour le personnel enseignant**, sera réalisée une enquête sur les pratiques pédagogiques et le sexisme au collégial (collège de Rosemont). En plus de fournir une description des pratiques pédagogiques sexistes ainsi que des perceptions des professeur-e-s du rapport homme/femme, cette enquête fera l'évaluation des politiques pédagogiques et des instruments existants destinés à contrer le sexisme. Le rapport final présentera une proposition de politique et un processus de sensibilisation destiné à contrer le sexisme dans les pratiques pédagogiques au collégial.	MESS	Juin 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE L'ORIENTATION DES FILLES VERS LES SECTEURS DE FORMATION NON TRADITIONNELS, PARTICULIÈREMENT CEUX RELIÉS AUX SCIENCES ET À LA TECHNOLOGIE			
• des facteurs limitant l'orientation des filles	**Pour les intervenant-e-s gouvernementaux,**		
	sera complétée une étude des facteurs limitant l'orientation des filles dans les programmes de formation non traditionnels. À cette fin, un questionnaire sera élaboré et administré auprès des filles et des garçons de niveau 3e et 5e secondaire et de 2e collégial (3 000 à 5 000 élèves). À la suite du dépôt final, les recommandations seront étudiées et des interventions seront mises en place dans le réseau collégial;	MEQ MESS MDCF	Cette étude a débuté en 1985 et prendra fin en février 1987
	sera réalisée une recherche sur les caractéristiques des Québécoises ayant opté pour un emploi non traditionnel;	MEQ	Novembre 1986
	sera diffusée une étude des caractéristiques des étudiantes inscrites à des programmes de formation non traditionnels;	MEQ	Printemps 1987
	sera évaluée la participation des filles aux cours d'initiation à la technologie, de laquelle découleront des recommandations.	MEQ	Continu
• de la situation des filles dans les réseaux de l'enseignement supérieur	**Pour les intervenant-e-s**, sera élaborée la problématique de l'accès des filles à l'enseignement supérieur et aux études scientifiques, ce qui incluera les volets suivants: analyse des caractéristiques de la clientèle; étude des besoins des femmes inscrites dans les collèges, universités et organismes de science; analyse des contraintes et des freins aux changements; état de la situation des services existants; et élaboration de pistes de solutions.	MESS MDCF	Juin 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• de la sensibilisation des filles et des intervenant-e-s	**Pour les filles et les intervenant-e-s en orientation professionnelle,**		
	sera évalué l'appréciation et l'impact du vidéo et de la brochure « Explorons de nouveaux espaces »	MEQ	Continu
	seront organisées des activités de sensibilisation axées sur l'utilisation du document « Explorons de nouveaux espaces ». Ce document en est un de sensibilisation et d'information sur les formations, métiers et professions non traditionnels et d'avenir.	MESS	En cours
	Pour les filles du secondaire et le personnel scolaire, sera produit un document présentant les biographies (histoires de vie) d'une vingtaine de femmes oeuvrant dans des secteurs non traditionnels.	MEQ	Mai 1986
	Pour le personnel scolaire (cadres, professionnels non enseignants, professeurs de sciences et d'enseignement professionnel), sera produite une session-type de perfectionnement visant à les habiliter à intervenir dans le sens des caractéristiques et des besoins de la clientèle féminine apte à se diriger vers les métiers non traditionnels.	MEQ	Production: Juin 1986 Implantation: Automne 1986
	Pour les adolescentes, sera conçu un programme d'initiation à l'informatique accompagné d'outils d'intervention, par le Centre des femmes de Montréal dans le cadre du programme de diffusion de la culture scientifique et technologique.	MESS	En cours
	Pour les étudiants et les étudiantes des niveaux secondaire et collégial, seront produits des vidéos (6) visant à les sensibiliser aux carrières dans les domaines de pointe: environnement, électronique, biotechnologie, etc.	MESS	En cours

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	Pour la clientèle féminine et les intervenant-e-s scolaires, sera produit un dépliant sur les métiers et professions non traditionnels afin de promouvoir l'accès des femmes à l'enseignement supérieur.	MESS	Septembre 1986
	Pour la clientèle féminine, sera conçu un vidéo afin de démystifier et de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur;	MESS	Janvier 1987
	sera assurée une présence ministérielle à des manifestations particulières, telles le Salon Carrières et Professions, le Salon de la femme.	MESS	
	Pour le personnel scolaire du niveau secondaire, sera produit un guide pour la planification de conférences avec des travailleuses occupant des emplois non traditionnels et pour l'organisation d'ateliers de manipulation d'outils scientifiques et techniques.	MEQ	Automne 1986
	Pour le personnel scolaire et les filles, sera finalisée la banque de conférencières en emploi non traditionnel et sera diffusé le répertoire.	MEQ	Novembre 1986
	Pour la tenue du Colloque « Femmes et mathématiques », sera consentie une contribution du ministère au Mouvement international pour les femmes et l'enseignement de la mathématique et au Cégep André-Laurendeau.	MESS	Juin 1986
	Pour les groupes de femmes, sera réalisée une revue de la littérature sur les domaines scientifiques et technologiques et sera développé un guide pédagogique pour la tenue de séances d'animation et de formation. La recherche-action réalisée par Relais-Femmes sera utilisée pour ces fins.	MESS	

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DU DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE FORMATION UNIVERSITAIRES ADAPTÉS.	**Pour la formation des infirmières et infirmiers**, seront apportées des précisions quant aux actions futures requises pour développer le continuum en sciences infirmières. Ces précisions seront obtenues par des rencontres avec le milieu de travail, les milieux de formation collégiale et universitaire et avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.	MESS	Juin 1986
	Pour les sages-femmes, seront exécutés, par le Comité Sages-Femmes, les travaux visant la reconnaissance du statut de sages-femmes et la préparation d'un programme de formation. Les activités qui en découlent sont: l'étude de la pertinence; la définition du rôle de la sage-femme; la définition du type de formation; les lieux possibles de pratique; et l'identification de propositions de scénarios.	MESS	Juin 1987
	Pour les femmes voulant accéder à la formation universitaire, sera réalisé un bilan de cette accessibilité par le biais des programmes courts.		Décembre 1986 (à confirmer)
• du programme « Fonds des services aux collectivités »	**Pour des projets d'intervention de groupes sociaux traditionnellement éloignés de l'université**,		
	sera réalisée une recherche sur la formation de formatrices dans les groupes de femmes (UQAM);	MESS	Juin 1987
	sera initiée une recherche sur la monoparentalité, le logement et le milieu de vie: les familles de la région de Québec, Université Laval, GREMF (Groupe de Recherche et d'Échange Multidisciplinaires Féministes);	MESS	Juin 1987
	sera initiée une recherche sur la formation des intervenantes des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence en milieu familial (Université de Montréal);	MESS	Juin 1989

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	sera réalisée une recherche sur la promotion des travailleurs et des travailleuses de l'Estrie (Université de Sherbrooke).	MESS	Juin 1987
• de la coopération France-Québec en enseignement supérieur et en recherche	**Par des chercheurs et chercheuses universitaires québécois et français**, sera initiée une recherche sur les aspects nouveaux de la grossesse à la fin du XX^{e} siècle au Québec et en France (Université de Montréal).	MESS	Juin 1989
• de la Chaire d'études féminines	**Pour soutenir la recherche en condition féminine**, sera maintenue, en collaboration avec le fédéral, la Chaire d'études féminines établie à l'Université Laval.	MESS	1986-1987
DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS	**Pour les intervenant-e-s du réseau**, seront développés des outils d'évaluation des acquis expérientiels, ce qui implique:	MESS	
	— l'implantation du portfolio dans 15 collèges;		Juin 1987
	— la poursuite de l'élaboration d'un test standardisé à l'intention de tous les collèges;		Juin 1987
	— l'élaboration de documents de base et d'instruments de travail, ainsi que la traduction/adaptation de documents et instruments américains;		Continu
	— la poursuite des travaux du comité d'orientation en reconnaissance des acquis;		Continu
	— l'élaboration d'un guide d'équivalence scolaire;		(à confirmer)
	— l'évaluation de la pertinence du lien entre le service d'assistance technique et le comité d'orientation en reconnaissance des acquis;		Juin 1987
	— l'atelier de formation pour les responsables du dossier de la reconnaissance des acquis dans de nouveaux collèges;		Continu

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	— l'évaluation des projets rédigés et en cours.		Mars 1987
	Pour les groupes de femmes, sera expérimenté et implanté le guide « Point tournant » qui vise à inciter les femmes à procéder à la reconnaissance de leurs acquis et à s'orienter vers un retour aux études ou sur le marché du travail.	MEQ	Automne 1986
DE L'ACCÈS À DES PROGRAMMES ADAPTÉS DE RECYCLAGE	**Pour le personnel ayant oeuvré en services de garde,** seront publicisés les résultats sur la grille d'évaluation des acquis expérientiels.	OSGE MMSR	
• des programmes offerts	**Pour les femmes en démarche de réorientation ou de perfectionnement**, seront développés et financés des programmes de formation et de recyclage adaptés à leurs besoins.	MMSR MESS	Continu
	— *Programme « Transition-Travail »*: sera élaboré du matériel pédagogique sur les métiers non traditionnels et la création d'entreprises. Transition-Travail vise à faciliter le passage du foyer au marché du travail et à favoriser l'exploration des secteurs d'emploi, la connaissance de soi, la connaissance du marché du travail, l'apprentissage des habiletés de base requises sur le marché du travail et la sensibilisation aux réalités vécues par les femmes sur ce marché.	MESS	En cours
	— *Programme « Accès à la formation professionnelle »*: seront offerts les trois volets suivants: l'acquisition du diplôme d'études secondaires préparatoire à l'emploi ou à la formation professionnelle; la mise à niveau permettant l'acquisition des préalables à la formation scientifique et technologique; et la pré-formation à la formation technologique. Ce dernier volet implique l'élaboration d'un programme expérimental de 105 heures par le MESS	MMSR MEQ MESSS	En cours En cours

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	— *Programme « Formation en alternance dans les métiers non traditionnels »*: seront mis sur pied, spécialement pour les femmes qui désirent réintégrer le marché du travail rémunéré, des programmes de formation en alternance dans des métiers traditionnellement réservés aux hommes et reconnus par ailleurs comme porteurs d'avenir.*	MMSR MESS MEQ	*
	— *Programme « Accès aux carrières technologiques*: sera élaboré un programme opérationnel de 450 heures destiné à faciliter l'accès des femmes aux carrières technologiques par l'exploration de formations techniques et d'occupations dites non traditionnelles.	MESS	Septembre 1986
	— *Programme « Outils d'intervention, femmes, science et technologie »*: seront préparés des outils de vulgarisation visant à susciter l'intérêt des Québécoises aux réalisations et possibilités scientifiques et technologiques et sera fourni un support financier aux différents groupes désireux de développer des outils d'intervention et de mettre en place des projets auprès de clientèles féminines.	MESS	En cours
	— *Programme « Femmes et réintégration au marché du travail »*: sera réalisé, dans le cadre d'un projet pilote en culture informatique à la « Puce communautaire Inc. » et en collaboration avec le Cégep Rosemont, un programme de remise à jour des compétences pour l'intégration au niveau cégep en électronique (cours de base d'une durée de 10 semaines), et seront organisées sous la supervision de la Commission de formation professionnelle (C.F.P.), des sessions de formation en micro-informatique appliquées visant la réintégration au marché du travail (durée: 40 semaines).	MESS	En cours
	* Des négociations Québec-Canada sont en cours pour que le Canada assume la totalité des coûts. Si une entente intervient, l'expérimentation du programme pourrait avoir lieu en janvier 1987.		

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• des incitatifs à l'accès	**Pour les intervenant-e-s et les femmes**, sera fait un inventaire des programmes de formation et de recyclage, des possibilités d'aide financière et des centres de renseignements offerts.	MESS	Janvier 1987
	Pour les filles et les femmes, sera élaboré un plan d'action sur les cibles et les modalités d'intervention favorisant un accès égalitaire à la formation professionnelle;	MEQ	Hiver 1987
	sera constitué un fichier statistique sur la présence des filles dans les diverses sphères professionnelles.	MEQ	Hiver 1987
	Pour les filles et les femmes, sera réalisée une étude sur l'opportunité d'un programme incitatif de bourses dans les secteurs de formation non traditionnels, ce qui implique la détermination des objectifs, la description des différentes options, l'analyse des avantages, désavantages et contraintes et l'élaboration de recommandations.	MESS	Juin 1987
	Pour les filles ayant opté pour des domaines scientifiques et technologiques, sera créé un prix de la ministre déléguée à la Condition féminine, le prix « Sciences au féminin », en collaboration avec le Conseil de développement du loisir scientifique.	MDCF	Printemps 1987

Chapitre 3

L'amélioration de la situation des québécoises sur le marché du travail

Bien que prometteuses et stimulantes, les percées effectuées par les femmes dans les professions traditionnellement masculines — comme le droit, la médecine ou l'ingénierie — ne doivent pas faire perdre de vue qu'il reste encore du chemin à parcourir avant que les femmes puissent se targuer d'avoir atteint l'égalité de fait avec leurs confrères masculins sur le marché du travail. En effet, si le pourcentage de participation des femmes au marché du travail a presque doublé en moins de trente ans (47,5 % en 1981, 25,1 % en 1951), cette spectaculaire augmentation n'a pas eu comme corollaire une réelle diversification de l'emploi féminin ou un relèvement sensible des conditions de rémunération ou de travail des femmes:

- les travailleuses sont toujours concentrées dans un nombre restreint de secteurs de la vie économique. 75 % d'entre elles oeuvrent dans les services: hôpitaux, écoles, restauration, vente au détail, institutions bancaires. Et on constate que de façon générale, dans les secteurs d'activité traditionnellement réservés aux hommes, comme la construction ou le transport, les femmes se concentrent dans les emplois de bureau;

- divers facteurs, comme la présence élevée de travailleuses dans des secteurs à faible productivité, les choix scolaires des filles qui tendent à perpétuer la ségrégation professionnelle ou la difficulté pour les femmes de cumuler autant d'ancienneté que les hommes dans un milieu de travail — en raison notamment de retraits sporadiques du marché du travail pour obligations familiales —, contribuent au maintien des écarts salariaux hommes/femmes. Ces dernières ne touchent en moyenne, en isolant le temps partiel, que 64,5 % du salaire des hommes; 57,4 % si l'on tient compte des travailleuses à temps partiel;

- les femmes, enfin, se retrouvent en grand nombre dans les emplois marqués par une précarité des conditions salariales et de travail. Elles représentent les deux-tiers du contingent de travailleurs rémunérés au salaire minimum, et les trois-quarts des travailleurs à temps partiel. Alors que ce dernier groupe de travailleurs-euses ne représente que 10 % de la main-d'oeuvre, il compte pour 55 % des travailleurs au salaire minimum;

- enfin, les femmes sont sous-représentées dans les postes de haut niveau, là où s'élaborent les politiques et où se décident les grandes orientations: investissements, changements technologiques qui auront un impact sur le volume et la qualification des emplois, politiques d'embauche et de formation du personnel. On dénombre seulement 5 % de femmes parmi les gestionnaires; une sous-représentation qui peut avoir une incidence sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes.

L'intervention gouvernementale en 1986-1987 portera prioritairement sur les conditions de travail à temps partiel et sur la situation des travailleurs-euses rémunérés au salaire minimum. Également, elle visera le mise en oeuvre de mesures concrètes en matière d'accès à l'égalité dans les secteurs public, parapublic et privé.

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS-EUSES			
• du salaire minimum	**Pour les travailleurs-euses au salaire minimum,** sera évaluée l'opportunité d'une hausse du salaire minimum et de son uniformité à toutes les catégories de travailleuses et travailleurs.	MMSR	1986-1987
• du travail à temps partiel	**Pour les travailleurs-euses à temps partiel,**		
	seront réalisées des analyses et des recherches sur l'impact de consentir à ces travailleuses et travailleurs certains avantages sociaux normalement accordés à celles et ceux travaillant à temps plein; et	MMSR	Automne 1986
	seront entreprises, si nécessaire, des négociations avec le fédéral pour élargir l'admissibilité à la rémunération du congé de maternité.	MMSR	Au besoin
DES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ			
• du règlement sur les programmes d'accès à l'égalité	**Pour les programmes recommandés ou imposés,** sera analysé le rapport de la Commission parlementaire des Institutions sur le projet de règlement sur l'accès à l'égalité et sera élaborée par la suite une proposition pour l'adoption d'un projet révisé de règlement.	MJQ	Juin 1986
• des programmes d'accès à l'égalité dans le secteur public (ministères et organismes)	**Pour les employées du secteur public,** seront mis en oeuvre des programmes d'accès à l'égalité.	Conseil du trésor	En cours

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• des programmes d'accès à l'égalité dans les municipalités	**Pour les employées des municipalités,**		
	seront regroupées et analysées les données de l'emploi et de la représentativité des femmes dans le monde municipal et seront décelées les hésitations (problèmes de disponibilité, manque d'intérêt, formation inadéquate) et les motivations des femmes face à l'emploi;	MAM	Novembre 1986
	seront analysés les programmes d'accès à l'égalité (7) et les programmes d'égalité des chances (8) déjà existants dans les municipalités et organismes;	MAM	Novembre 1986
	sera définie une première version d'un programme d'accès à l'égalité qui tienne compte des besoins des femmes, des disponibilités d'emploi et des caractéristiques des municipalités et des organismes périmunicipaux.		
	Pour les élu(e)s, cadres et employés municipaux,		
	seront organisés neuf (9) colloques régionaux regroupant les principaux intervenants du monde municipal et des personnes du groupe cible (1+8);	MAM	Janvier 1987
	seront identifiés des municipalités et organismes municipaux intéressés à participer à des expériences pilotes qui serviront à développer des modèles d'intervention dans ces milieux (9 à 18 municipalités et 2 organismes municipaux).	MAM	Janvier 1987
• des programmes d'accès à l'égalité dans le réseau de l'éducation			
• Le primaire et le secondaire	**Auprès du personnel,** sera complétée une étude de diagnostic de la situation du personnel d'une commission scolaire.	MEQ (en collaboration avec la CDP, la CEQ et le SCF	Novembre 1986

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	Auprès des commissions scolaires,		
	seront identifiées 36 commissions scolaires qui veulent procéder à la phase diagnostic d'un programme d'accès à l'égalité pour les femmes (6 commissions scolaires en 1986-1987);	MEQ	Janvier 1987
	seront fournis un support professionnel et financier à celles qui s'engageront volontairement dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme.		Au besoin
• Le collégial	**Auprès du personnel,** seront élaborées des analyses d'effectifs, de disponibilité et du système d'emploi;	MESS	Automne 1986
	seront favorisés des programmes de sensibilisation aux programmes d'accès à l'égalité.		
	Pour la relève féminine en gestion, et en concertation avec le réseau, sera développé un service de promotion de la fonction d'encadrement et d'identification de candidates à ces fonctions.	MESS	1986-1989
	Pour les collèges, sera offert un soutien financier à ceux qui se donneront des politiques institutionnelles de condition féminine (10 collèges par année).	MESS	Au besoin
• L'universitaire	**Pour les intervenants,** sera élaboré un programme triennal de sensibilisation sur l'accès à l'égalité.	MESS	1986-1989
	Auprès du personnel, seront élaborées des analyses d'effectifs, de disponibilité et de système d'emploi;	MESS	
	seront favorisés des programmes de sensibilisation pour inciter à l'accès à l'égalité (3 ans).		

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• des programmes d'accès à l'égalité dans le réseau de la Santé et des Services sociaux	**Pour les universités,**		
	sera affectée une ressource humaine à la mise sur pied et à la coordination du développement des programmes d'accès à l'égalité pour l'ensemble des universités;	MESS	Été 1986
	sera offert un soutien financier à celles qui se doteront d'un programme d'accès à l'égalité pour les femmes (4 universités par année).	MESS	Hiver 1987
	Pour la responsable du service de condition féminine du MSSS, une participation aux négociations collectives en ce qui concerne les dispositions relatives aux programmes d'accès à l'égalité dans les conventions collectives touchant les femmes en emploi du réseau.	MSSS	Printemps 1986
	Dans les établissements du réseau, seront mis sur pied des projets pilotes chez ceux qui auront accepté de participer au programme d'accès à l'égalité. Les diverses catégories d'établissement et leur répartition selon les régions administratives seront considérées afin de s'assurer la représentativité du groupe cible femmes, et plus particulièrement les femmes autochtones.	MSSS	Hiver 1987
	Pour les associations patronales et syndicales et les établissements, seront organisées des activités de sensibilisation à la problématique des programmes d'accès à l'égalité.	MSSS	Automne 1986
	Pour les intervenantes et les employées du réseau, sera organisée une campagne de promotion, dont des tournées régionales d'information.	MSSS	Printemps 1987
	Pour les établissements participant aux programmes d'accès à l'égalité, sera accordée un soutien financier (8 subventions/année aux établissements de 50 employé-e-s et plus, avec conditions de réalisation).	MSSS	Hiver 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• des programmes d'accès à l'égalité dans le secteur privé	**Pour les entreprises contractant avec le gouvernement,**		
	seront analysées les recommandations du comité interministériel sur l'obligation contractuelle dont le rapport sera déposé prochainement.	MJQ	Juin 1986
	sera réalisée une étude d'impact sur l'ajout d'un critère additionnel d'admissibilité et de sélection dans les programmes d'aide financière à l'endroit des entreprises.	MCQ	Juin 1986
	Pour les intervenant-e-s, sera mis sur pied le Comité consultatif sur l'accès à l'égalité pour les femmes dont le mandat est de conseiller les intervenant-e-s sur les façons de favoriser la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans le secteur privé; d'évaluer l'efficacité des expériences pilotes implantées dans le cadre des programmes volontaires d'accès à l'égalité des femmes en emploi, notamment ceux résultant du jumelage de trois entreprises françaises avec trois entreprises québécoises; et d'évaluer l'efficacité de l'obligation contractuelle.	MDCF	Toute l'année
	Pour les entreprises désireuses de faire des expériences pilotes, seront fournis un support technique et une aide financière lors du démarrage de leur plan d'accès à l'égalité.	MDCF	Continu
	Pour les intervenant-e-s et les femmes, sera élaborée et mise en oeuvre une campagne de communication sur le langage des programmes d'accès à l'égalité.	MDCF	Automne 1986
	Pour les entreprises et autres intervenant-e-s, sera élaboré un projet de colloque sur les programmes d'accès à l'égalité, en concertation avec les Hautes Études Commerciales françaises et québécoises dans une perspective de gestion des ressources humaines.	MDCF	Août 1986

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• du support financier aux victimes de discrimination	**Pour les personnes désirant monter et défendre un dossier** devant la Commission des droits de la personne concernant l'accès à l'égalité, seront déterminées les suites à lui donner aux recommandations du comité de travail sur le fonds d'aide.	MJQ	Juin 1986
• de la recherche	sera faite une étude sur les incidences du nouveau contexte socio-économique (libre-échange, détaxation, déréglementation, privatisation) sur l'emploi et le revenu des femmes;	CSF	Décembre 1986
	sera réalisée une étude sur: « Le revenu minimum garanti: une solution pour les femmes »;	CSF	Juin 1986
	sera faite une analyse des solutions aux problèmes de l'emploi des femmes (aménagement du temps de travail, etc.);	CSF	Juin 1986
	sera réalisé un document de recherche sur les statistiques servant à l'évaluation des différences salariales entre les hommes et les femmes;	CSF	Mai 1986
	sera produit un document faisant état des recherches existantes sur les inégalités salariales et seront élaborées des recommandations visant à rétablir l'équité salariale.	CSF	Juin 1987

Chapitre 4

L'amélioration de la situation de clientèles spécifiques

Au cours des dernières années, des femmes se sont regroupées afin de mieux cerner la problématique de clientèles spécifiques de travailleuses et d'identifier des mesures propres à assurer une meilleure reconnaissancce sociale et financière de la contribution de leurs membres au développement du Québec. Ce sont notamment:

- **Les femmes issues des communautés culturelles:** 270 000 Québécoises, soit environ 8 % de la population féminine, sont nées à l'étranger. Des difficultés particulières contribuent à ralentir leur intégration à la communauté québécoise: méconnaissance de « la langue du pain » (97 200 de celles qui sont âgées de 15 ans et plus ne connaissent pas le français), formation professionnelle insuffisante ou pour laquelle il n'existe pas toujours de strict équivalent québécois (reconnaissance des diplômes et des expériences), analphabétisme dans certains cas, fort sentiment d'isolement. On retrouve ces femmes dans les secteurs d'emploi traditionnellement féminins, à l'instar de leurs consoeurs québécoises d'origine, mais elles sont toutefois davantage concentrées dans certains secteurs de l'industrie manufacturière à faible rémunération comme le vêtement, le textile et la bonneterie, ainsi que dans l'hôtellerie et le travail domestique. Regroupées au sein d'organismes très actifs, elles revendiquent en particulier un meilleur accès à des outils qui leur facilitent l'intégration au marché du travail (cours de français par exemple) et l'amélioration des conditions qui leur sont faites sur ce marché (amendements à la Loi des normes du travail).

- **Les femmes entrepreneures:** en 1975, 4 000 entreprises québécoises appartenaient à des femmes; en 1982, ce chiffre grimpait à 10 000. Cette montée spectaculaire de l'entrepreneurship féminin — une progression de 150 % en moins de 10 ans — constitue non seulement une preuve du dynamisme économique des femmes, mais atteste encore de la possibilité pour elles d'effectuer des percées dans des domaines qu'on croyait réservés aux hommes. Mais le dynamisme peut ne pas suffire... Parmi les obstacles qui jalonnent la route des futures entrepreneures, on relève fréquemment l'hermétisme des réseaux d'affaires informels traditionnellement maculins, les difficultés de financement au moment du démarrage de l'entreprise, le scepticisme des proches et du milieu des affaires. En 1986-1987, compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent, la Direction de l'entrepreneurship féminin du ministère de l'Industrie et du Commerce fait porter ses efforts principalement sur le support aux différents intervenants qui prennent en charge le dossier de l'entrepreneurship féminin. Les grands axes de cette collaboration sont la promotion de l'entrepreneurship féminin, la diffusion d'outils de formation destinés à la clientèle de femmes entrepreneures, et une meilleure connaissance de cette clientèle et de ses besoins par le biais de certains travaux de recherche.

- **les collaboratrices de leur conjoint dans l'entreprise:** elles sont 125 000 au Québec et on peut aisément supposer que ce nombre continuera de croître en proportion de la croissance marquée des P.M.E. Elles sont assistantes d'un conjoint, et contribuent ainsi au bon fonctionnement de l'entreprise, voire même à sa survie dans certains cas. Les mesures adoptées jusqu'à présent par les gouvernements, suite aux pressions de l'Association des femmes collaboratrices — mesures telles la reconnaissance du salaire du conjoint collaborateur à titre de dépense d'exploitation, ou la modification à la Loi de l'impôt pour tenir compte du statut légal de ces travailleuses — n'ont satisfait qu'en partie le besoin exprimé: celui d'une véritable reconnaissance de l'apport des femmes collaboratrices. Un comité gouvernement/milieu/femmes collaboratrices a travaillé en 1985-1986 à la définition d'un statut de conjoint collaborateur (rapport déposé en mai 1986), et ses recommandations feront l'objet d'une étude très attentive par tous les ministères concernés.

- **les agricultrices:** presque toutes les entreprises agricoles du territoire québécois bénéficient de l'apport d'une ou de plusieurs femmes. Elles voient à la production de denrées alimentaires, à l'entretien du cheptel, à la surveillance du personnel permanent et saisonnier, à la comptabilité, à la gestion et, en plus, veillent au bien-être de leur famille. Elles demandent qu'on leur facilite, par le biais de diverses mesures, l'accès à la propriété et la reconnaissance de leur contribution spécifique au monde agricole. L'intervention gouvernementale en ce qui concerne cette clientèle vise à leur faciliter effectivement cet accès à la propriété mais également à les mieux outiller pour développer leurs capacités professionnelles et à faciliter leur regroupement afin qu'elles continuent de se définir elles-mêmes comme des intervenantes privilégiées dans l'amélioration de leur statut professionnel.

Les femmes immigrées

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• des programmes d'accès à l'égalité	**Pour les femmes immigrées,** sera faite la jonction entre les programmes d'accès à l'égalité pour les femmes et ceux pour les communautés culturelles de manière à inciter le gouvernement à mettre en oeuvre des mesures favorisant ces femmes.	MCCI	Continu
• de la formation de base et de la formation professionnelle	**Pour les femmes immigrées,**		
	sera étudiée la situation actuelle des programmes (normes d'accessibilité aux programmes de recyclage, perfectionnement, etc.) seront identifiés les problèmes auxquels les femmes sont confrontées, seront dégagées des orientations ministérielles et sera établi un calendrier de réalisation;	MCCI	Octobre 1986 Janvier 1987
	sera maintenue la participation du ministère au Comité d'orientation sur les programmes à développer pour les femmes, comité mis sur pied par la Commission de la formation professionnelle du Montréal métropolitain (C.F.P.) en insistant sur le volet information auprès des groupes de femmes immigrées.	MCCI	Continu
• de l'équivalence des diplômes et des acquis expérientiels	**Pour les femmes immigrées,**		
	et suite à l'accord du MEQ sur le projet soumis par le MCCI, sera mis en vigueur un nouveau système d'équivalence de diplômes qui tienne compte des contenus de cours autant que des niveaux d'études atteints;	MCCI MEQ	Suite à l'accord du MEQ
	seront poursuivies les démarches entreprises en ce qui a trait au projet développé par le MCCI sur les acquis expérientiels, lequel a été soumis aux spécialistes du réseau de l'Éducation.	MCCI MEQ	Continu
• de l'apprentissage du français	**Pour les femmes immigrées,**		
	a été demandé au gouvernement fédéral d'élargir et/ou de modifier dans la pratique le critère qui fait que les étudiantes-stagiaires doivent se destiner au marché du travail pour être admises à des cours de français à temps plein en COFI;	MCCI	Avril 1986

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	a été demandé au gouvernement fédéral de reconsidérer ses critères d'allocations pour la formation des « parrainées » (non réfugiées);	MCCI	Avril 1986
	sera revu le dossier des cours de français à temps partiel en fonction des besoins des femmes allophones installées au Québec afin de mieux les informer sur les services qui sont à leur disposition;	MCCI	Décembre 1986
	seront poursuivies les démarches visant à structurer une approche qui permette d'offrir des services de halte-garderie aux femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire et qui souhaitent s'inscrire à des cours de français à temps partiel.	MCCI	Continu
• de la référence des analphabètes	**Pour les analphabètes dépistés en COFI,** seront mesurés les résultats du projet pilote mis sur pied en 1985-1986 à l'intention de stagiaires présentant des difficultés d'apprentissage du fait qu'ils sont analphabètes dans leur propre langue et/ou dans notre graphie en vue du renouvellement de l'expérience et de son extension possible.	MCCI	Été 1986
• de l'information	**Pour les femmes immigrées,** sera préparé et diffusé en plusieurs langues, un dépliant expliquant les différentes possibilités qui s'offrent à elles pour ce qui est de l'apprentisage de la langue et des services de support qui les accompagnent. La collaboration des groupes de femmes sera sollicitée pour la diffusion de ce dépliant.	MCCI	Décembre 1986
	Pour les femmes immigrées en milieu de travail, sera assuré un accès à une information adéquate sur la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité au travail et sur la Charte des droits et libertés de la personne.	MCCI	Continu

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• de la connaissance de la spécificité des femmes immigrées.	**Pour les intervenant-e-s et la population en général,**		
	seront identifiés à l'intérieur de la programmation annuelle des grandes chaines de télévision et des différents postes de radio, les programmes qui pourraient traiter des femmes ou de l'immigration et des communautés culturelles. Des démarches seront entreprises auprès de leurs responsables dans le but d'élargir cette programmation pour tenir compte des femmes immigrées;	MCCI	Continu
	seront intensifiées des liens avec la presse, particulièrement les magazines féminins, pour qu'on y parle des femmes immigrées;	MCCI	Continu
	seront actualisées, à partir du recensement de 1986, les données de l'étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois.	MCCI	Continu
	Pour les intervenant-e-s gouvernementaux et syndicaux, sera complété le dossier sur les conditions de travail des domestiques et des travailleuses en manufacture; la collaboration du Conseil du statut de la femme sera sollicitée à cet égard;	MCCI CSF	Décembre 1986
	seront entreprises auprès d'eux des démarches pour les sensibiliser à ces réalités et identifier des solutions.	MCCI CNT CSST	Hiver 1987
• de l'aide financière et technique	**Pour les femmes immigrées,** qui souhaitent se regrouper et/ou pour les encourager à s'intégrer à d'autres groupes communautaires, le ministère s'assurera qu'ils reçoivent une aide financière;	MCCI	Continu

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	évaluera la pertinence de demander aux organismes communautaires, lorsqu'ils ne sont pas spécifiques aux femmes et qu'il n'en existe pas de tels dans la communauté, de s'assurer qu'une part proportionnelle des services offerts porte sur les besoins socio-communautaires des femmes de cette communauté.	MCCI	Continu
• des échanges groupes de femmes immigrées et groupes organisés de Québécoises	**Pour les groupes de femmes immigrées,**		
	seront identifiés, avec l'aide de deux tables de travail consultatives sur la condition des femmes immigrées et présidées par le MCCI, les critères qui devraient présider à la participation de certains groupes de femmes immigrées aux réunions annuelles de consultation de la présidente du CSF et de la ministre déléguée à la Condition féminine et seront effectuées les démarches nécessaires à cette fin;	MCCI MDCF CSF	Juin 1986
	sera demandé au Conseil du statut de la femme d'organiser, avec la collaboration du MCCI, une campagne de sensibilisation auprès des groupes et associations de femmes qui s'occupent de probèmes socio-économiques afin qu'ils tiennent compte des problèmes des femmes immigrées et se préoccupent de la représentation de celle-ci parmi leurs membres.	MCCI CSF	

Les femmes entrepreneures

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• de la prise en charge du dossier par le milieu	**Pour les intervenant-e-s** prenant en charge ce dossier et avec leur concours, sera réalisée, par l'Université du Québec à Hull avec un financement du ministère, une étude sur l'évolution des entreprises à propriété et gérance féminines québécoises (étude sur cinq ans avec rapport annuel d'étape);	MIC	1986-1990
	sera diffusée des versions « grand public » des études sur les profils régionaux des femmes en affaires.	MIC	Juin 1986
	Pour les organismes faisant la promotion de l'entrepreneurship au féminin, sera offert un support financier et/ou technique;	MIC	Continu
• de la connaissance de la clientèle	**Pour les intervenant-e-s et les femmes,** sera réalisée par l'Université Laval avec un financement du ministère, une étude de perception portant sur la relève féminine dans le processus de succession de l'entreprise. Cette étude sera menée auprès des propriétaires-dirigeantes d'entreprises.	MIC	Septembre 1986
• de la formation	**Pour les organismes diffuseurs des Ateliers de démarrage d'entreprises pour les femmes,** sera maintenu le support du ministère, ce qui implique la fourniture du matériel destiné aux participantes, la formation des animatrices et les évaluations de satisfaction de la clientèle.	MIC	Continu
	Pour la clientèle masculine, sera accessible le matériel développé pour les femmes en affaires.	MIC	Continu
	Pour les femmes entrepreneures, seront diffusés deux ateliers en collaboration avec les organismes d'affaires: la négociation financière et la gestion du temps carrière/famille.	MIC	Automne 1986 Mars 1987
• de la connaissance des services gouvernementaux	**Pour les filles et les femmes optant pour l'entrepreneurship,** sera publicisée la brochure sur le programme « Bourse d'affaires »;	MIC	Continu
	seront publicisés les services gouvernementaux répondant à leurs besoins.	MIC	Continu

Les femmes collaboratrices

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DES FEMMES COLLABORATRICES DANS L'ENTREPRISE FAMILIALE	**Pour les femmes collaboratrices,** sera donné un suivi aux recommandations du Comité « Femmes collaboratrices » visant la reconnaissance de leur travail.	MDCF MJQ MFQ	Automne 1986

Les agricultrices

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• du soutien au regroupement des femmes en agriculture	**Pour les intervenantes-agricultrices,**		
	sera fourni un soutien professionnel et technique au groupe de travail « structure » mis en place par le Comité provincial provisoire des femmes en agriculture et visant le regroupement des agricultrices;	MAPAQ	Continu
	seront produites des recherches sur les aspects législatifs, sur la participation des femmes à la production laitière et sur les clientèles (statistiques);	MAPAQ	Décembre 1986
	seront bâtis deux outils d'animation pour les comités régionaux (guide pour une réunion);	MAPAQ	
	seront diffusés des informations et des documents (écrits et visuels) aux responsables régionales;	MAPAQ	Continu
	sera fournie de la consultation aux comités régionaux et au Comité provincial provisoire des femmes en agriculture;	MAPAQ	Continu
	seront offertes deux sessions de formation à 90 leaders régionaux;	MAPAQ	Août 1986 Automne 1986
	sera offerte une aide financière au Comité provincial provisoire des femmes en agriculture.	MAPAQ	1986-1987
• de la diffusion de l'information	**Pour les agricultrices,**	MAPAQ	Septembre 1986
	dans une perspective d'accès à l'information, sera produit un guide regroupant toutes les informations fiscales, juridiques, économiques et relationnelles reliées à l'établissement d'une femme en agriculture;		
	seront mises en place des sessions d'information;	MAPAQ	Continu

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	sera assurée une participation du bureau de la répondante à la condition féminine à des salons, expositions agricoles, journées champêtres, etc.	MAPAQ	Continu
• de l'accès à la propriété	**Pour les agricultrices,** et en vue de favoriser l'accès à la propriété,	MAPAQ	Juin 1986
	sera maintenue la prime à l'établissement, laquelle sera indexée, passant de 8 000 $ à 15 000 $;		
	sera abolie la clause discriminatoire de cette prime à l'établissement qui désavantageait les couples mariés;	MAPAQ	Juin 1986
	seront diffusées des informations sur ces changements aux consultants des entreprises agricoles;	MAPAQ	Continu
	seront précisées d'autres mesures après le dépôt du rapport du comité « Accès à la propriété »;	MAPAQ	Été 1986
• de la formation des agricultrices	**Pour les agricultrices,** et dans une perspective d'accès à la formation,	MAPAQ	Été 1986
	sera mis sur pied un Comité de formation et sera établie une politique avec le Comité provincial provisoire des femmes en agriculture;		
	sera assurée la promotion du programme de formation « Femmes en agriculture »;	MAPAQ	Septembre 1986
	sera favorisé l'accès d'un plus grand nombre d'agricultrices à la formation professionnelle agricole, notamment aux cours développés à l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe;	MMSR MEQ MESS MAPAQ	Automne 1986
	sera subventionnée une recherche sur les besoins de formation de la relève agricole féminine.	MAPAQ	Été 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• de l'intégration de la problématique des agricultrices dans les actions ministérielles	**Pour les intervenants-e-s,**		
	sera développé le dossier «condition féminine» dans les bureaux locaux et régionaux du MAPAQ;	MAPAQ	Continu
	sera réalisée, par le bureau de la répondante à la condition féminine, une tournée des bureaux régionaux;	MAPAQ	Continu
	seront diffusées des informations pertinentes sur les femmes agricultrices.	MAPAQ	Continu

Chapitre 5

L'amélioration de la sécurité économique des travailleuses au foyer

Quelque 800 000 Québécoises, dont une sur deux a 45 ans et plus, travaillent au foyer à temps plein. Elles représentent 50% de l'ensemble des femmes de 15 ans et plus.

Le fait de s'y consacrer a des conséquences importantes sur leur niveau de sécurité économique et sur la protection dont elles bénéficient. Ne disposant en propre, une partie ou toute leur vie durant, que du seul chèque d'allocations familiales, c'est le revenu du conjoint qui constitue la base de leur sécurité économique. Une sécurité bien aléatoire compte tenu de la progression du taux de divorce. Quant à celles qui n'ont pas ou plus de conjoint, leur subsistance dépend du versement de la pension alimentaire ou de revenus de transfert tels l'aide sociale, les prestations de conjoint survivant, la pension de vieillesse, etc.

Depuis quelques années, la priorité accordée par les groupes de femmes à une plus grande sécurité économique des femmes, renforcée par le constat de plusieurs recherches sur la féminisation de la pauvreté, particulièrement à la vieillesse, les ont amenés à se préoccuper davantage des conséquences économiques de la non-reconnaissance de ce travail. Pour ces travailleuses, les groupes demandent des mesures qui réduisent leur état de dépendance et de pauvreté. En 1986-1987, le rapport du Comité sur le partage de la richesse familiale et la reconnaissance du travail au foyer permettra de dégager des pistes d'intervention. Par ailleurs, des actions concrètes seront entreprises pour corriger la situation précaire des femmes âgées.

OBJECTIFS	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• des mécanismes de reconnaissance	**Par des intervenant-e-s gouvernementaux,** sera analysé le rapport du Comité sur le partage de la richesse familiale et la reconnaissance du travail au foyer.	MDCF MJQ MFQ MMSR	Automne 1986
• de la sécurité du revenu à la retraite	**Pour les travailleuses au foyer,**		
	seront analysés les différents scénarios quant à la forme que pourrait prendre leur participation au régime de rentes du Québec;	MMSR RRQ	Automne 1986
	seront entreprises les consultations nécessaires et, au besoin, sera convoquée une commission parlementaire.		Printemps 1987
• du patrimoine familial	**Pour les familles,** sera déposé un projet de loi introduisant la notion de réserve héréditaire dans la partie du Code civil traitant des successions.	MJQ	Juin 1986
• de la recherche	**Pour les conjoints,** sera dressé un état de la situation en ce qui a trait aux avantages et responsabilités qui leur sont dévolus dans la législation et seront faites, au besoin, des recommandations.	CSF	Hiver 1987

Chapitre 6

L'amélioration de services collectifs

Les divers changements intervenus dans la société québécoise au cours des dernières années ont entraîné la mise sur pied de services collectifs autrefois inexistants ou opérés privément par des individus.

Des services de garde

La présence accrue des mères d'enfants de moins de 6 ans sur le marché du travail, ainsi que leur tendance à y demeurer ont donné lieu à un besoin croissant de services de garde. Ces deux phénomènes n'ont pas permis, malgré un effort financier important du gouvernement, de réduire l'écart entre les besoins et les services offerts.

En 1986, on estime à 300 000 le nombre d'enfants de moins de 6 ans devant être gardés quotidiennement; pour répondre à cette demande, il existe 32 000 places en garderie et 3 000 places dans les agences en milieu familial. Par ailleurs, pour les 250 000 enfants de 6 à 12 ans exigeant un service de garde le midi et après l'école, on compte quelque 19 000 enfants qui profitent de ce service en milieu scolaire.

Il reste donc encore beaucoup à faire pour doter le Québec d'un réseau de services de garde adapté et diversifié. Dans cette perspective, le gouvernement doit non seulement poursuivre le développement pour rendre disponible de nouvelles places, mais aussi assurer la consolidation de celles qui sont déjà là tout en faisant en sorte que les services offerts soient de qualité et accessibles financièrement et géographiquement.

Des services de santé

Le problème que rencontrent les femmes au plan de la santé n'est pas d'avoir accès aux services puisqu'elles en sont les premières bénéficiaires selon les statistiques. Il s'agit plutôt de l'adéquation de la réponse médicale aux besoins qu'elles expriment.

Depuis la fin des années soixante-dix, les groupes de femmes ont été particulièrement actifs autour des questions de santé physique et mentale et en matière d'humanisation des soins à l'accouchement. Également, plusieurs rencontres d'envergure ont eu lieu; qu'il suffise de rappeler la série de colloques sur l'humanisation des soins à l'accouchement, les colloques sur le sexisme dans les interventions en santé mentale.

Ces actions ont favorisé une prise de conscience et des interventions nouvelles de la part de tous les intervenantes et intervenants, de même qu'une prise en compte de ces nouvelles façons de faire par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Des services aux victimes de violence

Le refus de reconnaître l'existence des agressions à caractère sexuel et la violence conjugale et familiale a longtemps limité les interventions face à ces problèmes.

Ici aussi l'action des groupes de femmes, de même que la mise sur pied de ressources dans la communauté, et des actions de sensibilisation et d'information, dont les colloques régionaux sur la violence, ont contribué à lever le voile sur les formes que prenait la violence faite aux femmes.

Au cours des dernières années, le gouvernement a accordé une attention particulière à ces questions, lesquelles figurent maintenant dans les priorités d'intervention de deux ministères. C'est ainsi que l'action du ministère de la Santé et des Services sociaux vise à améliorer les services et les ressources pour les femmes violentées et à changer les attitudes et les mentalités face à ces réalités. De même, le ministère de la Justice, avec sa politique d'intervention en matière de violence conjugale annoncée en mars 1986, permettra d'humaniser le processus d'intervention policière et de fournir un support et une attention plus soutenus aux victimes et aux contrevenants.

Des services en milieu carcéral

La situation des femmes incarcérées a rarement été soulevée comme un problème distinct des problèmes déjà connus du monde carcéral. Le ministère du Solliciteur général y travaille actuellement, en tentant d'identifier les particularités du monde féminin en détention.

Deux axes d'intervention retiendront l'attention au cours de l'année, soit les conditions de vie au Centre de détention Tanguay, de même que l'analyse des alternatives à l'emprisonnement.

Des services de loisirs

Différentes études ont démontré que les femmes participent moins et de façon différente aux activités de loisir. De même, certains constats sur leur état de santé indiquent qu'elles ont un rattrapage à faire au niveau de l'activité physique et sportive.

Depuis quelques années, des actions sont entreprises au sein du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin non seulement d'assurer une accessibilité égale aux femmes dans les activités de loisirs et sportives existantes, mais aussi de connaître davantage les besoins et les contraintes physiques et financières des femmes.

De l'accès au crédit

Le crédit consenti par une foule d'institutions prêteuses est en voie de transformer profondément nos pratiques de consommation. De 1979 à 1984, le marché du crédit à la consommation est passé, au Canada, de 38 à 59 milliards $; et la carte de crédit est aujourd'hui couramment utilisée dans un éventail de transactions de la vie quotidienne. Ne pouvoir accéder aux facilités de crédit, dans un tel contexte, peut équivaloir à une marginalisation économique.

Au début des années 70, des groupes de femmes, au Canada et aux États-Unis, dénonçaient certaines pratiques, de la part des institutions prêteuses, susceptibles d'entraîner une telle marginalisation pour une partie de la clientèle féminine (ex: refus d'accorder une carte de crédit à une femme mariée sans la signature du conjoint et ce, même lorsque la femme occupait un emploi rémunéré).

Ces pressions ont contribué à l'adoption de mesures pour corriger la situation, mesures initiées tant par les gouvernements que par le milieu du crédit lui-même: révision des politiques de crédit, dispositions générales des chartes québécoise et canadienne des droits qui interdisent la discrimination dans la fourniture des biens et services, information dispensée aux femmes par certains organismes (ex.: cours de gestion au féminin du Y.W.C.A.).

Les insatisfactions qui subsistent relèvent désormais davantage du retard des mentalités sur le redressement des politiques que d'attitudes ou de pratiques qui puissent être qualifiées de discriminatoires. C'est ce retard qu'il faudra combler par des mesures d'information et de sensibilisation destinées aux femmes adultes, aux jeunes filles et au personnel des institutions prêteuses.

De la perception des pensions alimentaires

En 1977, le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Justice confiaient à un groupe de travail le mandat d'élaborer une politique d'intervention sur la question des pensions alimentaires. Une étude réalisée à cette époque révélait que 60% des créanciers d'une pension alimentaire ordonnée par jugement ne recevaient pas le montant auquel ils (elles) avaient droit. Le groupe proposa alors d'établir des mécanismes pour favoriser l'exécution des pensions alimentaires ordonnées par la Cour dans les jugements en séparation ou en divorce.

En 1981, le ministère de la Justice implantait un Service de perception des pensions alimentaires; des points de service furent implantés dans cinquante-cinq (55) localités du Québec. Des problèmes ont été soulevés ces deux dernières années, notamment en ce qui concerne les délais indus.

Les services de garde

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE LA CONSOLIDATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE	**Pour de nouvelles places en garderie et en milieu familial,**		
	a été augmenté de 14% le budget de l'Office des services de garde, qui passe de 71,2 millions $ à 81,7 millions $. Avec cette augmentation, 3 468 nouvelles places pourront être créées en garderie et en milieu familial;	MDCF OSGE	Avril 1986
	a été augmenté substantiellement le montant de la subvention d'implantation des garderies sans but lucratif.	MDCF OSGE	Avril 1986
	Pour les parents,		
	sera augmentée l'aide financière qui passera de 10 $ par jour à 10,50 $ et sera indexée de 500 $ l'échelle d'exonération permettant à plus de parents d'y avoir accès;	MDCF OSGE	Octobre 1986
	sera augmentée la déduction pour frais de garde. Elle sera de 3 510 $ maximum pour un enfant de moins de six ans et de 1 755 $ pour un enfant de 6 à 11 ans;	MFQ	Année d'imposition 1986
	Pour les usagers et usagères de services de garde en milieu scolaire, sera maintenu l'effort financier du ministère. On pourra en conséquence compter sur quelque 20 000 places.	MEQ	Continu
	seront évalués les impacts financiers et autre de rendre obligatoire, sur demande des parents, l'implantation de services de garde dans les écoles.	MEQ OSGE	Juin 1986
	Pour les parents et enfants en milieu agricole,		
	sera évaluée la première phase du projet expérimental de gardiennage en milieu agricole administré et supervisé par l'agence de service de garde en milieu familial de Watton;	OSGE	Mai-juin 1986
	sera publié et diffusé un document sur l'expérience d'Agrigarde Watton.	MAPAQ OSGE	Octobre 1986

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	sera diffusé le rapport d'enquête du ministère sur les besoins de garde en milieu agricole;	MAPAQ	Mai-juin 1986
	seront publiés cinq articles dans la « Terre de chez-nous » sur le gardiennage en milieu agricole;	MAPAQ	Juin 1986
	Pour les parents/stagiaires en COFI, sera maintenue la situation qui prévaut depuis 1985 : cela signifie que tous les stagiaires, hommes ou femmes, admis en COFI, ayant des enfants d'âge préscolaire nécessitant des services de garde, pourront compter sur des allocations à cette fin.	MCCI	Continu
	Pour les femmes immigrées inscrites à des cours de français à temps partiel, se poursuivront les démarches en vue de structurer une approche qui permette de leur offrir des services de halte-garderie.	MCCI	Continu
	Pour les halte-garderies et les jardins d'enfants, sera complété l'inventaire de ces services, seront identifiés leurs besoins de support technique et professionnel et seront créés des outils spécifiques à leur intention.	OSGE	Automne 1986
	Pour les enfants handicapés, sera amélioré le soutien technique et professionnel de l'OSGE concernant l'intégration de ces enfants en affectant un poste à ce dossier.	OSGE	Continu
	Pour les municipalités et les services de garde, sera reconduit le programme d'aide financière du ministère pour aider les garderies sans but lucratif à se reloger.	MAM OSGE	Continu
D'UNE POLITIQUE DES SERVICES DE GARDE	**En vue de doter le Québec d'une politique des services de garde,** seront revues les orientations et les modalités de financement des services de garde et, le cas échéant, sera renégocié le partage des coûts fédéral-provincial.	MDCF OSGE Conseil du trésor	Hiver 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE L'INSTRUMENTATION DES INTERVENANT-E-S			
• de la santé mentale	**Pour les intervenant-e-s en santé mentale,**		
	sera fait une revue de littérature sur le sexisme dans les pratiques en santé mentale (Comité de santé mentale du Québec);	MSSS	Printemps 1986
	seront dispensées, dans toutes les régions du Québec, des sessions de formation de quatre jours à celles et ceux oeuvrant dans les CH, les CSS et les CLSC. Ces sessions ont pour but d'aider les intervenantes et intervenants à développer une approche féministe et à se donner des outils de travail.	MSSS	Décembre 1986
• de la sexualité et le planning des naissances	**Pour les intervenant-e-s en sexualité et planning des naissances,** a eu lieu, au début mai, un colloque de formation visant à faire le point sur le dossier et les développements quant à l'évolution des connaissances. Les ateliers (28) traitèrent de la contraception, l'avortement, la grossesse, les MTS, la recherche en fertilité, etc. Également, cette activité visait à faire le point sur les services de planning-sexualité en région;	MSSS	Mai 1986
	seront organisées des sessions de formation de deux jours sur une approche féministe de la ménopause et un regard critique sur les perceptions, attitudes et pratiques face à la ménopause;	MSSS	Hiver 1986
	sera formé un comité interministériel sur les nouvelles technologies de la reproduction (N.T.R.);	MSSS	Été 1986
	Pour les femmes, sera produit un vidéo afin de les sensibiliser aux nouvelles technologies de la reproduction (N.T.R.) et aux enjeux en découlant; seront diffusées les recherches réalisées par le comité d'experts du CSF sur le sujet.	CSF	Automne 1986
	Auprès des utilisatrices, sera menée une recherche sur l'utilisation des services d'infertilité.	CSF	Septembre 1986

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	sera réalisée une recherche sur le dépistage et le traitement des maladies transmises sexuellement.	MSSS	Automne 1986
	Pour les médecins, et en collaboration avec la Fédération des omnipraticiens et son service de formation continue, sera dispensée une brève formation sur les effets du D.E.S. (diéthylstilboestrol)et leur diagnostic.	MSSS	Automne 1986
	Pour les infirmières et infirmiers et la population, et en collaboration avec Action D.E.S. Québec, seront produits et diffusés des documents de sensibilisation-information sur le D.E.S. (dépliants, brochures, diaporamas, vidéos).	MSSS	Automne 1986
• de la périnatalité	**Pour les bénéficiaires,** sera finalisée la politique en périnatalité à la lumière des travaux de groupes de travail sur des questions soulevées lors d'une première consultation (morbidité-natalité péri-natale, nouvelles technologies de la reproduction, sages-femmes, etc).	MSSS	Printemps 1987
	Pour les intervenant-e-s,		
	seront organisées des sessions de formation sur le prénatal en milieu populaire et l'aide aux parents lors de la naissance d'un enfant handicapé ou mort-né;	MSSS	Automne 1986 Printemps 1986
	seront publiés, dans la revue Santé et Société, les résultats de l'enquête sur l'évolution des pratiques en obstétrique dans les centres hospitaliers.	MSSS	Été 1986
	Pour les bénéficiaires, sera mise à jour et diffusée la brochure Maman, Papa et la loi, en collaboration avec le Conseil du statut de la femme.		Automne 1986
	Pour les groupes de femmes intéressés à la thématique de la périnatalité, sera maintenu le soutien du ministère.	MSSS	Continu

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• de la condition féminine dans les activités courantes du MSSS	**Pour le personnel du ministère,** seront initiés les projets suivants:		
	l'organisation du 8 mars 1987; la mise en disponibilité d'une banque de noms de consultantes; la réalisation d'un Guide d'action ministériel en matière de condition féminine avec les volets: grille-théorique, condition féminine, santé et services sociaux; l'élaboration de programmes de formation permettant d'intégrer la problématique de la condition féminine; et l'animation du comité de coordination.	MSSS	Hiver 1987
• des femmes immigrées et des services de santé et sociaux	**Pour les femmes immigrées,** et en concertation avec les CRSSS concernés, sera préparé un dossier faisant le point sur le chemin parcouru depuis l'envoi par le MSSS en août 1982 d'une circulaire dans laquelle on faisait état de la nécessité d'élaborer une politique à l'intention des communautés culturelles.	MCCI	
• de la recherche	sera entreprise une recherche sur l'état de la situation en ce qui concerne: les maladies à déclaration obligatoire; le dépistage; l'accessibilité aux tests; les liens entre l'infertilité et les MTS;	CSF	Décembre 1986
	seront réalisés et produits divers dépliants sur le tabagisme; l'alimentation; les maladies transmises sexuellement (MTS), les contraceptions douces; les femmes et leur médecin; la consommation de médicaments.	CSF	Printemps 1987
	seront analysées des propositions législatives relatives à la levée de l'anonymat des donneurs de sperme et d'ovocites; à l'insémination artificielle; à la fécondation in vitro;	CSF	Printemps 1987
	sera menée une recherche sur l'incidence du diagnostic prénatal et de l'avortement sélectif sur les femmes	CSF	Mars 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE LA VIOLENCE FAMILIALE ET CONJUGALE	**Pour les substituts du Procureur général,** seront organisées des sessions de formation sur la mise en oeuvre de la politique d'intervention en matière de violence conjugale.	MJQ	Automne 1986
	Pour les policiers et les agents de probation, seront organisées des sessions de formation sur la mise en oeuvre de la politique.	Solliciteur général	Automne 1986
	Pour le public en général, seront diffusées des informations sur la politique et sur la façon dont elle sera appliquée.	MJQ Solliciteur général	Janvier 1987
	Pour les conjoints violents, seront offerts des services de dépistage, de référence et de traitement. Un comité conjoint Santé et Services sociaux/Justice sera formé à cet effet. En plus de procéder au choix de régions pilotes pour le programme de réhabilitation des conjoints violents, ce comité verra à la formation du personnel et à l'établissement de mécanismes de référence.	MJQ MSSS	Janvier 1987
	Pour les conjoints violents et violentés travaillant au ministère de l'Environnement, sera mis en oeuvre un programme d'aide aux employés, programme prévoyant l'affectation d'un agent de référence.	MENVIQ	Janvier 1987
	Pour les intervenantes et intervenants en socio-sanitaire, sera complété un programme de formation. La phase I sera complétée le 26 septembre; la phase II aura lieu dès novembre 1986 et permettra aux 25 formatrices de former à leur tour 195 collègues en intervention psycho-sociale.	MSSS	Automne 1986 Printemps 1987
	Pour les infirmières et infirmiers des urgences dans les centres hospitaliers, sera préparé et offert un programme de formation en collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.	MSSS	Printemps 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL	**Pour les victimes d'agressions à caractère sexuel et/ou pour les intervenant-e-s,**		
	sera mise à jour et expérimentée la trousse médico-légale et le guide d'intervention auprès des victimes d'agressions sexuelles;	MSSS MJQ CSF	Automne 1986
	seront évaluées les diverses interventions mises sur pied par le milieu;	MSSS	Été/ automne 1986
	seront organisées des activités de formation.	MSSS	Hiver 1987
	Pour le public en général, sera mise à jour la brochure sur la violence sexuelle intitulée ***L'Assaut sexuel***, des Presses de la Santé.	MSSS	Automne 1987
DU SOUTIEN FINANCIER AUX FEMMES EN DIFFICULTÉ	**Pour les victimes d'actes criminels,** seront analysés les mécanismes actuels de la Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels (LIVAC) et, au besoin, seront revus les actes criminels donnant droit à une indemnisation de même que la procédure d'indemnisation.	MJQ	Printemps 1987
	Pour les organismes s'occupant des femmes en difficulté, a été accordé un budget de 7 078 387 $ (indexation de 1,3 %);	MSSS	Continu
DE LA RECHERCHE	sera analysé le phénomène de la violence dans les vidéo-clips.	CSF	Automne 1986
	sera dressé un état de la situation en matière de prévention des abus sexuels à l'égard des jeunes.	CSF	Juin 1986

Les services en milieu carcéral

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DES CONDITIONS DE VIE AU CENTRE DE DÉTENTION DE TANGUAY	**Pour la clientèle féminine du centre,** sera développé par le centre et en collaboration avec la Commission des droits de la personne, un plan d'action avec échéance basé sur les recommandations d'un comité interne chargé d'étudier les conditions de vie au centre;	Solliciteur général CDP	Juin 1986
	sera établi un mécanisme de suivi pour la réalisation des actions correctrices.	Solliciteur général	
DES ALTERNATIVES À L'EMPRISONNEMENT	**Pour les femmes du milieu carcéral,** sera analysée, par le Comité sur les alternatives à l'emprisonnement, la situation carcérale des femmes en centre de détention et seront déposées des recommandations particulières les concernant.	Solliciteur général	
DU SOUTIEN À LA RECHERCHE PRÉVENTIVE	**Pour les organismes impliqués dans le domaine et pour le bénéfice des femmes du milieu carcéral,** sera octroyée une subvention pour un programme d'information et de sensibilisation à la problématique « toxicomanie » auprès des personnes détenues à la Maison Tanguay.	Solliciteur général	Automne 1986

Les services de loisirs

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE	**Aux intervenant-e-s,** il sera demandé de:		
	porter une attention particulière aux femmes inactives, notamment les femmes enceintes et les aînées, dans le programme Kino-Québec;	MLCP	Continu
	favoriser l'initiation et la pratique d'activités sportives de façon équitable tant pour les jeunes hommes que les jeunes filles, notamment dans les travaux du Comité de développement sportif;	MLCP	Continu
	susciter une plus grande participation des athlètes féminines dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'excellence;	MLCP	Continu
	promouvoir la participation féminine dans les manifestations et événements d'envergure dans les sports, notamment les Marathons et les Jeux du Québec;	MLCP	Continu
	favoriser la participation des femmes dans les échanges internationaux.	MLCP	Continu
DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE PLEIN AIR	**Pour les femmes et les familles,** sera favorisé le développement de formules d'hébergement adaptées à cette clientèle comme les centres de vacances familiales et les camps familiaux. Au Mouvement québécois de camps familiaux, sera accordée une aide financière.	MLCP	Continu
DE L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR AU NIVEAU LOCAL	**Pour les municipalités,** sera facilité l'aménagement de haltes-garderies par une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux équipements de loisir.	MLCP	Selon les besoins
	Pour la clientèle féminine, les municipalités seront incitées à leur offrir des services adéquats, notamment sous forme de guides à la municipalité pour la consultation des citoyens et citoyennes en loisir.	MLCP	Continu
	Aux organismes communautaires dans les grands centres urbains, notamment les YWCA qui rejoignent davantage les femmes et les jeunes filles, sera accordée une aide financière.	MLCP	Selon les besoins

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE LA CONNAISSANCE DES ASPIRATIONS ET CONTRAINTES DES FEMMES	**Pour les femmes au foyer et en emploi,** seront identifiés les éléments d'intervention du ministère et de ses partenaires à partir de:	MLCP	
	• une enquête effectuée sur les facteurs influençant le choix et le mode de pratique des activités de loisir;		1986-1987
	• un examen des services actuellement offerts aux femmes en loisir;		1986-1987
	• une analyse de l'adéquation entre les services offerts et les besoins et attentes des femmes en matière de loisir.		1987-1988
DE L'IMPLICATION DES FEMMES EN LOISIR	**Auprès des organismes nationaux, régionaux et des municipalités,** sera incluse la promotion de la participation et de l'implication des femmes en loisirs dans le programme de communications institutionnel du ministère.	MLCP	Continu

L'accès au crédit

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION	**Pour les femmes,** sera élaborée une information de base afin qu'elles connaissent mieux le milieu du crédit (fonctionnement, exigences de base, etc.) et soient en mesure de monter leur propre dossier de crédit. Cette information sera préparée par le Secrétariat à la condition féminine en collaboration avec les milieux concernés et sera diffusée dans les différents réseaux de femmes en région.	MDCF SCF	Automne 1986
	Pour les jeunes filles, sera négociée l'intégration d'éléments de sensibilisation à la question de l'accès au crédit à l'intérieur des cours présentement offerts dans le réseau du MEQ (ex: cours Éducation à la vie économique dispensé en secondaire V) afin d'accélérer les changements d'attitudes face à l'argent;	MDCF MEQ	Automne 1986
	seront organisées des activités de sensibilisation en milieu scolaire. Ces activités seront organisées en collaboration avec d'autres organismes ou ministères concernés au gouvernement du Québec ainsi qu'avec des organismes du milieu du crédit.	MDCF SCF MEQ	Hiver 1987
	Pour les intervenantes et intervenants du milieu du crédit, sera préparé un document sur les attitudes qui peuvent être considérées comme sexistes ou discriminatoires en matière de crédit;	MDCF SCF	Hiver 1987
	seront mis à la disposition des organismes féminins et de crédit qui en feront la demande des personnes ressources pour des activités de sensibilisation ou de formation du personnel.	MDCF SCF	Au besoin
D'UN CODE D'ÉTHIQUE	**Pour les membres de l'Association des directeurs de crédit du Canada,** sera élaboré et diffusé un code d'éthique concernant l'égalité de crédit pour les femmes. Y collaboreront le Secrétariat à la condition féminine, l'Association et les groupes de femmes intéressés.	MDCF SCF	Hiver 1987

Les services de pensions alimentaires

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE LA PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES	**Auprès des clientes du service de perception des pensions alimentaires,** sera évaluée l'efficacité de ce service à l'aide d'un sondage.	MJQ	Juin 1986
	Au ministère de la Justice, seront compilés les résultats du sondage et évalué le suivi à donner.	MJQ	Septembre 1986

Les services aux femmes autochtones

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DU SOUTIEN AU REGROUPEMENT	**Pour l'Association des femmes autochtones du Québec,** seront défrayés les coûts de fonctionnement de son bureau.	SAGMAI	1986-1987
DES SERVICES AUX VICTIMES DE VIOLENCE	**Pour les femmes autochtones en difficulté de la région de Sept-Îles-Côte-Nord,** sera accordée une subvention à la maison d'hébergement « Le coin des femmes ». Cette subvention permettra à la maison d'offrir des services à ces femmes.	SAGMAI	1986-1987

La coopération internationale

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE	**Pour des femmes spécialistes** dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des entreprises, de l'éducation, seront réalisées des missions en France dans le cadre de l'entente franco-québécoise en matière de condition féminine.	MDCF MRI SCF	Continu
DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS À CARACTÈRE INTERNATIONAL	**Pour des Québécoises** participant à des activités de recherche, de développement, de production et de diffusion, sera fourni un support financier et/ou technique;	MRI	Continu
	pour une participation plus grande de femmes aux stages de formation en pays en voie de développement, seront maintenues des relations étroites avec des organismes (Société de développement international Desjardins, Comité québécois femmes et développement, Association québécoise des organismes de coopération internationale, Institut international de la communication, F.A.O., etc.).	MRI	Continu

D'autres services collectifs

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
DE L'AIDE AUX CRÉATRICES	**Pour les femmes créatrices,** et dans une optique de mieux cerner leurs besoins particuliers, sera préparé et administré un questionnaire auprès des directions du ministère des Affaires culturelles. Les résultats de cette consultation permettront de dégager des priorités d'intervention.	MAC	
DES OUVRAGES D'INTÉRÊT FÉMININ	**Pour la population féminine** et dans une optique de promotion des ouvrages d'intérêt féminins, le ministère des Communications mettra l'accent sur leur parution et sur la publicité médias.	MCQ	Continu
DE LA RECHERCHE SUR LES FEMMES EN RÉGION	**Pour la région Laurentides-Lanaudière,** sera préparée une monographie donnant le portrait socio-économique des femmes de cette région.	CSF	Automne 1986

Chapitre 7

L'État-employeur

Tout comme la majorité des femmes sur le marché du travail, bon nombre d'employés de la Fonction publique se retrouvent majoritairement dans quelques secteurs d'activités ou corps d'emploi traditionnellement féminins.

Bien conscient de cette situation et considérant que l'approche incitative du passé n'avait pas donné de résultats suffisamment probants, le gouvernement décidait d'adopter, en mai 1985, une approche plus directive en matière d'accès à l'égalité. Cette approche fut réaffirmée par l'entrée en vigueur, en juin 1985, des articles de la Partie III de la Charte des droits et libertés de la personne sur les programmes d'accès à l'égalité, dont un, spécifique au gouvernement, stipule qu'il doit exiger de ses ministères et organismes l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans le délai qu'il fixe.

L'objectif de l'intervention gouvernementale est de permettre aux femmes de se retrouver plus nombreuses dans les classes d'emploi où elles sont sous-représentées. Voilà un objectif que le gouvernement entend poursuivre cette année, même s'il s'inscrit dans un contexte difficile, caractérisé par des compressions d'effectifs réguliers et occasionnels.

En 1986-1987, le gouvernement consacrera ses énergies à élaborer le programme gouvernemental d'accès à l'égalité pour les femmes. Ceci impliquera: la réévaluation des objectifs établis en novembre 1985 à la lumière de l'analyse de l'effectif, de l'observation des mouvements de personnel et de l'entrée en vigueur de la Partie III de la Charte; et la détermination des mesures et de l'échéancier qui assureront la teinte des objectifs ainsi révisés.

Parallèlement à ces activités, les actions enclenchées il y a déjà cinq ans se poursuivent, sont évaluées et réajustées au besoin.

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
• de la consolidation du cadre administratif	sera poursuivie, dans le cadre de la révision de toutes les politiques et pratiques en matière de gestion des ressources humaines effectuée pour rendre plus évidente l'imputabilité des sous-ministres ou dirigeants-es d'organisme et faciliter l'évaluation des résultats, l'intégration de la dimension de l'accès à l'égalité dans toutes les politiques et directives régissant la gestion de l'effectif.	Conseil du trésor	Continu
• de l'accroissement du nombre de femmes et de membres des autres groupes-cibles dans toutes les catégories d'emploi	Pour les employés féminins, seront maintenues les activités suivantes: • Communication des objectifs et des activités à l'ensemble du personnel; • Congé avec ou sans solde pour étude; • Programme de relève féminine à la gestion; • Désignation à des postes de niveau supérieur à titre temporaire ou intérimaire; • Aménagement de l'horaire de travail; • Utilisation des possibilités offertes par le regroupement par niveau pour privilégier la nomination de femmes à des emplois réguliers; • Aide-conseil à la carrière; • Sensibilisation des gestionnaires à leurs responsabilités en matière de développement et d'utilisation maximale du potentiel de leur personnel; • Présence des femmes sur les comités de sélection; • Suivi des activités réalisées et des résultats atteints.	Conseil du trésor ORH Ministères Organismes	Continu
• de l'élaboration d'objectifs spécifiques en matière d'accès à l'égalité pour les femmes	seront réalisés des activités spécifiques qui favoriseront une meilleure connaissance de l'effectif. À cet effet, un recensement est actuellement en cours pour permettre une collecte de données plus précises. D'autres études sont en voie de se réaliser afin de cerner la disponibilité de la main-d'oeuvre féminine à l'interne et à l'externe;	Conseil du trésor ORH	En cours

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRE	ÉCHÉANCIER
	seront établis, par la suite, des objectifs réalistes pour chacune des catégories d'emploi afin d'augmenter la présence des femmes, tout en tenant compte de facteurs tels la baisse du recrutement et le taux d'attrition;	Conseil du trésor	En cours
	seront consultés sur ces objectifs les intervenants-es impliqués, tels les membres du comité d'égalité en emploi pour les femmes;	Conseil du trésor	Été 1986
	seront identifiées par la suite des mesures précises et nécessaires soit en égalité des chances, soit en redressement, soit en soutien.	Conseil du trésor Ministères Organismes	Automne 1986 Hiver 1987
• de l'encadrement nécessaire à l'atteinte des objectifs	seront identifiés comme interlocuteurs privilégiés les sous-ministres ou dirigeants-es d'organisme. Le leadership, en regard de l'atteinte des objectifs dans chaque organisation, leur reviendra;	Ministères Organismes	Continu
	seront revisés et consolidés les réseaux des agents-es ministériels et des chargé-e-s de dossier. Des ressources de formation et d'aide-conseil seront mises à leur disposition.	OHR	Automne 1986
• des investissements déjà consentis en matière de relève féminine	seront mises à jour les informations concernant l'ensemble des investissements financiers et humains. Ceci permettra de consolider le système de référence des noms de femmes ayant acquis des connaissances, des habiletés et des diplômes afin de faire valoir leur candidature pour des emplois à combler.	ORH	En cours
• des attitudes nouvelles par rapport à la carrière des femmes	seront accentuées l'aide conseil et l'information aux femmes en regard des étapes de la carrière ainsi que l'incitation à se présenter à des concours.	ORH Ministères Organismes	Continu

Appendices

Appendice A

* La ministre déléguée à la Condition féminine s'est assurée de la présence de chargé-e de dossier de la condition féminine dans les cabinets politiques des ministères concernés.

*** Ministre déléguée à la Condition féminine**

***** Conseil du statut de la femme**

**** Secrétariat à la condition féminine**

****** Office des services de garde à l'enfance**

*** Créé en 1973, le Conseil du statut de la femme est un organisme qui doit conseiller et faire des recommandations à la Ministre sur toute question relative à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes.

** Créé en 1979, le Secrétariat à la condition féminine a comme mandat de seconder la ministre déléguée à la Condition féminine dans ses tâches de coordination et de développement des activités gouvernementales en matière de condition féminine.

**** Créé en 1979, l'Office est chargé, par la Loi sur les services de garde à l'enfance, de veiller à ce que soient assurés des services de garde de qualité et de promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales.

Plusieurs ministères ont nommé une personne ou un groupe de personnes responsable(s) du dossier de la condition féminine. Le rôle de ces répondantes est de voir au développement et à la coordination des mesures et des politiques reliées à la condition féminine et de veiller à ce que ces politiques soient conformes aux droits et aux intérêts des femmes.

Quatre services à la condition féminine:

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Une direction de l'entrepreneurship féminine:

- Ministère de l'Industrie et du Commerce

Quinze répondantes ministérielles:

- Ministère des Affaires culturelles
- Ministère des Affaires municipales
- Ministère du Commerce extérieur et du développement technologique
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
- Ministère des Communications
- Conseil du trésor
- Ministère de l'Énergie et des Ressources
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur
- Ministère de la Justice
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Office des ressources humaines
- Ministère des relations internationales
- Ministère du Travail

Légende:
— relations hiérarchiques
··· relations fonctionnelles

Appendice B

Liste des sigles utilisés

CDP	: Commission des droits de la personne
CEQ	: Centrale de l'enseignement du Québec
CFP	: Commission de la formation professionnelle
CH	: Centre hospitalier
CLSC	: Centre local de services communautaires
CNT	: Commission des normes du travail
COFI	: Centre d'orientation et de formation des immigrants
CRSSS	: Centre régional de santé et services sociaux
CSF	: Conseil du statut de la femme
CSS	: Centre de services sociaux
CSST	: Commission de la santé et de la sécurité au travail
MAM	: Ministère des Affaires municipales
MAPAQ	: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCI	: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
MCQ	: Ministère des Communications
MDCF	: Ministre déléguée à la Condition féminine
MENVIQ	: Ministère de l'Environnement du Québec
MEQ	: Ministère de l'Éducation du Québec
MESS	: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MFQ	: Ministère des Finances
MIC	: Ministère de l'Industrie et du Commerce
MJQ	: Ministère de la Justice
MLCP	: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MMSR	: Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu
MRI	: Ministère des Relations internationales
MSSS	: Ministère de la Santé et des Services sociaux
OSGE	: Office des services de garde à l'enfance
RRQ	: Régie des rentes du Québec
SAGMAI	: Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit
SCF	: Secrétariat à la condition féminine
UQAM	: Université du Québec à Montréal
ORH	: Office des ressources humaines

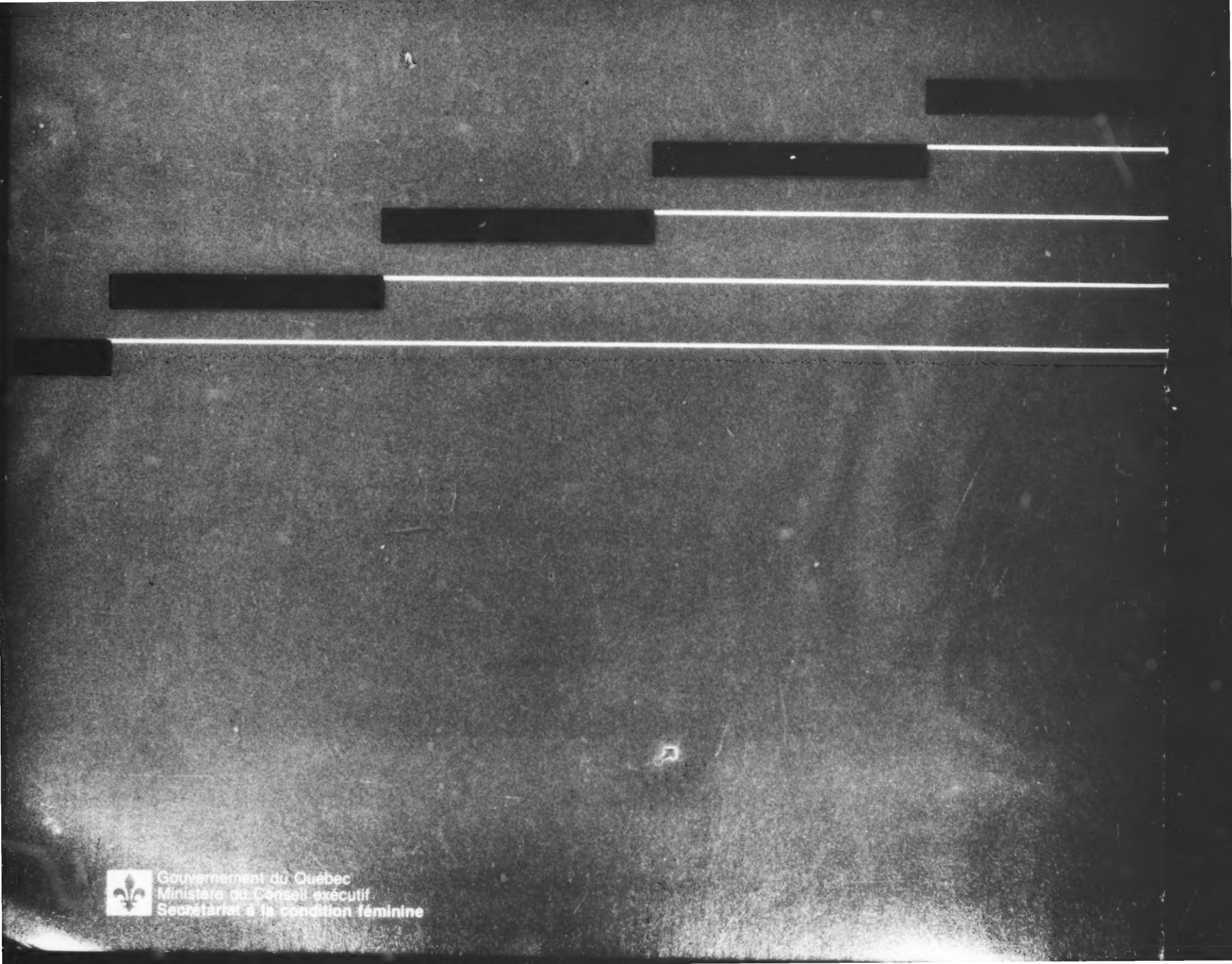
Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à la condition féminine